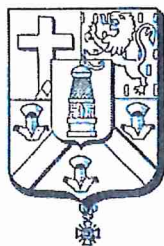


VILLE DE CREUTZWALD

57150



TÉL. : 03 87 81 89 89
FAX : 03 87 82 08 15

COPIE

SERVICE Secrétariat Général
JLW/SM

Affaire suivie par S. MILAZZO
Tél. 03.87.81.89.92
Courriel : ville@creutzwald.fr

Creutzwald, le 2 novembre 2020

Le Maire de CREUTZWALD

A

Monsieur le Préfet de la Moselle
PREFECTURE DE LA MOSELLE
9 place de la Préfecture
BP71014
57034 METZ

Sous/Couvert de Madame le Sous-Préfet
de Forbach / Boulay-Moselle
SOUS-PREFECTURE DE FORBACH
11 Avenue du Général Passaga
57600 FORBACH

Monsieur le Préfet,

Le président de l'UCAC (Union des commerçants et artisans de Creutzwald) m'a sollicité par courrier en date du vendredi 30 octobre 2020 pm, afin que je prenne un arrêté municipal réclamant l'ouverture de tous les commerces en centre-ville considérés non-essentiels au sens des restrictions sanitaires actuelles.

De nombreux maires ont déjà marqué cette prise de position et cette décision a été mentionnée dans les colonnes du Républicain Lorrain le 2 novembre 2020.

Les débats du week-end ont relayé la position de l'Etat sur le sujet et rappelé, dans le contexte de la lutte contre la pandémie, que les préfetures seraient amenées à refuser ces arrêtés ; le maire quant à lui serait déféré au tribunal administratif.

La situation des commerces de centre-ville à Creutzwald, comme partout ailleurs, est pour certains, catastrophique : ceux qui sont fragiles, surtout ceux qui l'étaient avant le premier confinement de mars, risquent de devoir arrêter leur activité, sans perspective de pouvoir la reprendre.

Si la particularité du contexte présent appelle à des restrictions, il me paraît indispensable de garder à l'esprit que l'essoufflement des commerces de centre-ville est une problématique récurrente pour les collectivités. Problématique qui trouve peu de solutions et demande un investissement continu de tous les acteurs. Cette seconde période de fermeture pourrait définitivement mettre à mal des avancées difficilement acquises et aggraver un état déjà plus que préoccupant.

Aussi, nous souhaiterions que vous interpelliez les instances gouvernementales pour proposer une solution qui repose sur une équité de traitement. En effet, les petits commerces, tout comme la grande distribution, ont su démontrer leur capacité d'adaptation aux gestes barrières et donc leur sens des responsabilités dans cette situation inédite.

.../...

Dans l'espoir d'une solution qui rééquilibrerait les différentes positions, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Maire,

Jean-Luc WOZNIAK,



Pièces jointes : article UCAC et article RL
Copie à Madame ZANNIER, Députée de la circonscription.